

MAIRIE DE FRANCS

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

ORDINAIRE

Du 02 mai 2018

CONVOCATION du 26 avril 2018

L'An Deux Mil dix huit, le 02 mai à 20 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Madame MADRID Claudine, Maire.

Présents: Mmes MADRID Claudine, GISSOUT Florence, PEYRAT Lucienne, SUEUR Pierrette, DAUGIERAS Claire.

MM REVERDEL Dominique, PEYRAT Daniel, BRAUD Alexis .

Absents excusés: Monsieur PREVOST Philippe a donné procuration à Monsieur REVERDEL Dominique, Madame RICHARD Carine a donné procuration à Mme MADRID Claudine.

Délibération suppression de poste :

Le Comité Technique du centre de gestion a donné un avis favorable à la suppression de l'ancien poste de Madame DAUGIERAS. Le Conseil Municipal peut donc aussi procéder à cette suppression par délibération. Il s'agit d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet. Le Conseil Municipal décide, à 10 voix pour, de supprimer ce poste et une délibération sera prise.

Délibération renouvellement convention de prestation de services SDEEG :

Notre adhésion à la convention de prestations de services pour l'accompagnement à l'efficacité énergétique auprès du SDEEG arrivera à échéance le 20 septembre prochain. Il convient de la renouveler si on souhaite pérenniser ce partenariat. L'adhésion est gratuite. Le Conseil Municipal décide à 10 voix pour de renouveler cette adhésion et autorise Madame le Maire à signer la convention. Une délibération sera prise.

Délibération Gironde Numérique :

Gironde Numérique propose un accompagnement en e-administration aux Collectivités Territoriales. En adhérant à ce service on aura accès à tout le catalogue de prestations mais on pourra choisir selon nos besoins. Il est à noter que le R.G.P.D ; le Règlement Général de la Protection des Données, entre en vigueur le 25 mai prochain. A compter de cette date il nous faudra donc un délégué à la protection des données informatiques. Gironde Numérique peut en faire office. Enfin la Communauté de Communes prend en charge la cotisation. Le Conseil Municipal décide à 10 voix pour d'adhérer à Gironde Numérique et autorise Madame le Maire à signer la convention. Une délibération sera prise.

Présentation des devis pour le FDAEC :

Après avoir examiné les devis proposés le Conseil Municipal décide de présenter au FDAEC :

♦ pour les routes : Monsieur BRAUD a fait faire un devis global mais la priorité est donnée pour cette année à :

- La route de la Croix Blanche pour	5 486,51 € HT
- La route entre Godard et Cassoret pour	6 732,00 € HT
- La route de Seignade vers Le Meynaud pour	2 613,00 € HT
- La route de la Bersauderie vers la Fayotte pour	8 070,00 € HT
- installation chantier	206,10 € HT
Pour un total de	23 108,71 € HT
♦ Les travaux de finition de l'ancienne mairie (carrelage, faïence, toile de verre et peinture) réalisés par M SAUBESTY pour	6760,00 € HT
♦ L'achat d'étagères pour les archives pour	1 741,40 € HT
♦ L'achat de trois tables de pique-nique en béton pour mettre devant la cantine pour	2 340,00 € HT
♦ L'achat de chaises pour l'église pour	2 040,00 € HT
♦ Un ossuaire avec caveau d'attente pour	3 651,00 € HT
♦ L'achat de matériel pour le transport des repas cantine pour	838,20 € HT
Total	40 479,31 € HT

Délibération FDAEC :

Madame le Maire informe le Conseil que les Conseillers départementaux ont annoncé une aide de 14 100 € au titre du FDAEC et rappelle que le financement de la Commune doit au moins être égal à celui du Conseil Départemental, ce qui est le cas. Le Conseil Municipal accepte de présenter au FDAEC les devis ci-dessus à 10 voix pour et une délibération sera prise.

Adhésion fondation du patrimoine :

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que l'adhésion à la Fondation du Patrimoine est une bonne chose dans la mesure où ils pourront nous apporter de l'aide lorsque l'on voudra réhabiliter l'église. Le Conseil Municipal décide à 10 voix pour d'adhérer à la Fondation du Patrimoine. Une délibération sera prise.

Panneau publicitaire :

Monsieur CLERC s'est mis à son compte en tant que traiteur et demande l'autorisation d'installer un panneau publicitaire sur le terrain communal en bord de route départementale. A priori , d'après le Règlement National de la Publicité, les panneaux de ce genre sont interdit en dehors des agglomérations. Toutefois la Communauté de Communes a été contactée pour en avoir confirmation et nous attendons la réponse. Mme GISSOUT propose que, dans le cas où nous devrions répondre par la négative, il pourrait être proposé à Monsieur CLERC une visibilité sur le site de la Commune.

Infos diverses :

- Le Département informe qu'il a ajusté les territoires de solidarité à ceux des intercommunalités.
- Madame le Maire annonce la démission de la Présidente du SIRP, Mme LAVIGNAC. Elle en profite pour expliquer qu'un Conseil Syndical a eu lieu juste avant le Conseil Municipal au cours duquel elle a été élue Présidente du SIRP jusqu'aux prochaines élections municipales de mars 2020. Monsieur BECHEAU, Maire de Saint Philippe d'Aiguilhe, a été élu 1^{er} Vice Président et Monsieur BISQUERT , élu des Salles de Castillon, 2^{ème} Vice-Président.
- Madame GISSOUT informe que le site de la Commune est en ligne :

<http://www.francs33.fr/>

Questions diverses :

● Monsieur REVERDEL explique qu'il s'occupe de faire finir les travaux de l'appartement dans l'ancienne mairie et qu'ensuite il s'occupera de la mise en conformité de l'assainissement. Il demande à ce que cette dépense soit prévue au budget 2019.

● Monsieur REVERDEL dit que le four qui sert pour les locations ne marche pas et qu'il faudrait prévoir de le faire réparer.

● Monsieur PREVOST, par l'intermédiaire de Monsieur REVERDEL, demande si Madame le Maire compte intervenir auprès des gens qui font brûler leurs déchets de jardin ? Madame le Maire répond que suffisamment d'informations ont été distribuées dans les boîtes aux lettres, que les gens savent qu'ils risquent une amende si les pompiers se déplacent.

● Monsieur PREVOST demande, par l'intermédiaire de Monsieur REVERDEL, si le panneau du lieu-dit Péroutet sera remplacé ? Le Conseil Municipal décide que oui à 10 voix pour et une délibération sera prise.

● Monsieur PREVOST demande, par l'intermédiaire de Monsieur REVERDEL, s'il y a une suite concernant la qualité des repas servis aux enfants ? Madame le Maire explique qu'elle a pris contact avec l'Aquitaine de Restauration et le Maire de Montagne, Madame HENRI, et que nous allons pouvoir aller chercher les repas à Montagne où la qualité des repas est meilleure, le 14 mai au plus tôt, le 22 mai au plus tard (car nous sommes en attente du matériel de transport des repas). Pour ce faire une convention devra être signée avec la Commune de Montagne.

● Enfin Monsieur PREVOST, par l'intermédiaire de Monsieur REVERDEL, porte à la connaissance du Conseil Municipal la dangerosité du carrefour de la cave où les conducteurs, et notamment le chauffeur du bus scolaire, ne respectent pas le stop. Pour les automobilistes on ne peut pas faire grand-chose car le stop est bien indiqué mais pour le chauffeur du bus qui de plus roule vite et ne se rabat pas quand il croise quelqu'un, Transhorizon sera alerté.

● Monsieur Axel BARRET sollicite, par l'intermédiaire de Monsieur BRAUD, l'autorisation de traverser le chemin communal pour amener l'eau et l'électricité sur son terrain situé de l'autre côté. Il remettra l'enrobé en état .

Il demande aussi à ce que le chemin communal soit ré-aligné car, à priori, il empiète sur sa propriété d'un côté.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents du Conseil Municipal.

LE MAIRE

MADRID CLAUDINE